COMMUNE DE MESLAND CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2015

Présents: MM. GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier, PEUDEVIN Evelyne, MORISSET

Gilles, DELPY Jérôme, ODONNAT Cédric, GIRAUD Isabelle, MULTEAU Dimitri, GÉRARD Jean-Pierre, DAVID Catherine, BOYER Christophe, HELTZLÉ Jérôme,

LEBAY Paule.

Absents: M BRUNO Christian, GASNIER Richard

Madame GIRAUD Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

REGLEMENTATION CIRCULATION SECTEUR MAIRIE

Suite aux dégradations causées par des véhicules lourds, sur l'immeuble situé dans l'angle de la Grande Rue et de la rue du Foyer, en montant sur la gauche, la circulation va être réglementée dans le secteur mairie.

Il est proposé d'interdire:

- l'accès à la rue du Foyer à partir de la RD 43 à tous véhicules d'un PTAC supérieur à 7.5 tonnes, sauf desserte locale,
- la giration vers la rue du Foyer à partir de la RD 43 à tous véhicules de transport de marchandises en provenance de Dame-Marie-les-Bois d'un PTAC supérieur à 7.5 tonnes.
- le stationnement dans la Grande Rue (RD 43) dans les 2 sens (de la mairie à la Rue du Foyer).

La proposition est adoptée à l'unanimité. Un arrêté sera pris par Monsieur le Maire.

SUBVENTION 2015 AUX ASSOCIATIONS (reliquat)

Monsieur le Maire propose de compléter au titre de 2015 le versement de subventions aux associations suivantes :

Comité des fêtes : 400.00 €uros Sté de Chasse Mesland : 382.00 €uros A.P.E. Mesland Monteaux Veuves : 448.00 €uros UNC-AFN : 200.00 €uros

Proposition votée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que les subventions sont versées sur demande aux associations d'intérêt local, qui ont déposé en mairie une copie certifiée de leur budget et comptes de résultat de l'exercice écoulé.

BULLETIN MUNICIPAL

Jean-Pierre GÉRARD, Vice-Président de la Commission Communication, fait part des coûts d'impression comparatifs du bulletin municipal en interne et en externe. Sur une base de 300 exemplaires, le coût de revient est de 759 €uros en interne et de 790.00 € en externe chez

Graphic'imprim à Saint-Gervais-la-Forêt.

Sur proposition de M. le Maire, qui souligne la faible différence de prix au regard du gain de qualité attendu, le Conseil municipal accepte à l'unanimité de confier l'impression à la Sté Graphic'imprim.

QUESTIONS DIVERSES

Illuminations de Noël à la mairie :

Cédric ODONNAT a pris contact avec la Sté Pyro-Concept.

Fleurissement 2016:

Gilles MORISSET indique qu'il faut préciser dès maintenant les options de fleurissement à retenir.

Recrutement CAE-CUI:

Monsieur le Maire indique qu'il a recruté M. Joël MARMION en contrat aidé 20 heures/semaine, à compter du 1/01/2016 et pour une durée de 1 an reconductible une fois.

Distinctions:

Christophe BOYER indique que le colonel LUCIDARME souhaite fêter le départ en retraite du Chef de Centre Christian HÉLARD le 9/01/2016 et lui remettra la distinction de sergent honoraire. M. Eric CUVIER sera également honoré. La prochaine Sainte-Barbe se déroulera le 26/11/2016 à Monteaux. Ce sera l'occasion de fêter les 150 ans du Centre.

Parole donnée au public :

Monsieur SOUVENT demande quelle est la réglementation pour brûler des ceps de vigne. M. le Maire répond que c'est la réglementation de l'arrêté préfectoral en vigueur qui s'applique.

Monsieur COSSON demande quels sont les chantiers programmés et non terminés et plus précisément pourquoi les travaux de la Route de la Perdrière n'ont pas été effectués alors qu'ils avaient été budgétisés. Monsieur le Maire répond que les travaux de la route de la Perdrière initialement prévus n'ont pas pu être réalisés compte tenu du retard pris en 2014 sur les chantiers d'assainissement et d'adduction d'eau potable de La Grivellière. Ils ont été remplacés pour une somme équivalente par des travaux de voirie réalisés au Mousseau, à la Grande Châtellerie et à la Grande Ménagerie. Ils ne sont pas pour autant abandonnés et retrouveront leur place dans la programmation d'investissement des années à venir en fonction des possibilités budgétaires.